



SAINTE COLETTE RÉFORMATRICE DE L'ORDRE DES CLARISSES

Sainte Colette marqua la vie religieuse de la Suisse actuelle (dans ce qui était alors le duché de Savoie) par la fondation de deux couvents, l'un à Vevey, l'autre à Orbe.

Colette est née à Corbie, près d'Amiens, le 13 janvier 1381, de Robert Boellet ou Boylet, charpentier, et Marguerite Moyon. Pour avoir cette enfant, ses parents avaient longtemps invoqué saint Nicolas, évêque de Myre. Quand ils virent enfin la réalisation de leurs désirs, humainement impossible à cause de l'âge qu'ils avaient atteint, ils la nommèrent par reconnaissance Colette¹.

L'enfant se distingua par la pratique de l'oraison et son esprit de pénitence. Elle priait très longuement, chez elle ou devant le tabernacle. Son attrait la portait vers la prière liturgique, et ce fut toute sa vie une caractéristique de sa spiritualité. Son grand bonheur était d'assister à l'office des bénédictins,



chaque matin au chant des petites heures et de la grand-messe, chaque soir au chant des vêpres et des complies. Elle aurait souhaité assister aussi chaque nuit aux matines, mais on ne pouvait autoriser une jeune fille à sortir pendant la nuit pour se rendre à l'église. Néanmoins Colette trouva moyen de faire lever cette défense, grâce au concours d'un vieil ami qui consentit à l'accompagner. Sa mère, femme très pieuse, lui parlait beaucoup de la Passion de Jésus. Et dès neuf ans, Colette pratique une dure pénitence : elle se ceint les reins de cordes grossières, glisse dans son lit des branches d'arbres, et même, si elle peut, dort sur le plancher. Aider les pauvres de ses aumônes et se dévouer pour eux (à l'exemple de ses parents), soigner les malades, voilà les grandes joies de cette enfant.

(1) Abréviation de Nicolette.

Une vocation longtemps cherchée

Colette avait à peine dix-huit ans lorsqu'elle perdit ses parents à quelques mois d'intervalle. Elle fut confiée à dom Raoul de Roye, abbé de Corbie, qui avait promis de veiller sur elle. Elle lui fit connaître son désir de vendre ses biens, d'en distribuer le prix aux pauvres et de se donner à Dieu. En tuteur sage et prudent, l'abbé de Corbie commença par exiger un temps de probation ; son avis fut partagé par le Père Jean Bassand, religieux célestin du couvent d'Amiens. Ce dernier que Colette avait pris pour directeur lui assura qu'elle avait la vocation religieuse, mais ne pouvait encore déterminer à quelle famille religieuse Dieu la destinait.

Dom Raoul finit par autoriser Colette à se dépouiller de ses biens. Mais il s'agissait ensuite pour elle de trouver une communauté religieuse qui convînt à ses aspirations. Elle se présenta d'abord chez les béguines dont elle trouva le genre de vie trop facile pour son cœur épris de renoncement. Quittant le béguinage, et poussée par son amour des pauvres et des malades, elle alla chercher la pratique de la pauvreté chez les bénédictines qui desservaient l'hôpital de Corbie, mais n'y trouva pas encore la réalisation de ses désirs. Priant un jour à la chapelle devant l'image de saint François d'Assise, il lui sembla

que le saint l'invitait à quitter cette maison. Elle apprit qu'il y avait à Pont-Sainte-Maxence, près de Senlis, un couvent de clarisses, et s'y dirigea. Ce fut pour y rencontrer une nouvelle déception : ce monastère pratiquait la règle de sainte Claire, mais avec les adoucissements de la règle dite des Urbanistes. Attendant toujours avec confiance la volonté de Dieu, Colette rentra à Corbie.

Recluse du Tiers-Ordre de saint François

Pendant elle ne perdit point courage. Le Père Bassand n'étant plus là, la Providence permit qu'un franciscain, le Révérend Père Pinet, gardien du couvent d'Hesdin, passât à Corbie. Colette se confia à lui ; il se rendit compte qu'elle aspirait à la parfaite pauvreté, mais ne la trouverait dans aucune communauté existante ; il lui suggéra donc de vivre comme recluse en suivant la règle du Tiers-Ordre de saint François. Elle se rendit à cet avis.

Le reclusage fut élevé entre deux contreforts de l'église paroissiale Notre-Dame de Corbie. Cette maison comprenait un vestibule très exigü servant de parloir ; une seconde pièce séparée du vestibule par une grille et formant la cellule proprement dite ; enfin l'oratoire où une petite fenêtre, munie d'une grille donnant sur l'église, permettait à la

recluse de suivre les offices et de recevoir la sainte communion. Le mobilier était des plus simples. Le 17 septembre 1402, Colette, après avoir prononcé ses vœux entre les mains de dom Raoul, entra joyeuse dans son reclusage dont la porte fut murée ; des amies du dehors devaient pourvoir à ses besoins matériels. Elle se livra là à de grandes austérités : coucher sur le sol nu, cilice, jeûne rigoureux et perpétuel.

Dieu l'appelle à une mission

Mais elle goûta peu de temps le bonheur de cette sainte clôture : quatre ans après, il lui faudra abandonner cette vie de réclusion pour répondre aux vues de Dieu. En effet, dans sa cellule, Dieu lui révèle l'état de la société et de l'Eglise, et lui manifeste peu à peu sa volonté de la voir entreprendre la réforme de l'Ordre franciscain, dans lequel s'était introduit un adoucissement considérable des observances primitives, et de le ramener à la pauvreté et à la pénitence de saint François et de sainte Claire.

Colette crut que c'était là une ruse du démon pour l'arracher à sa chère solitude : « tantôt son ignorance lui servait de prétexte ; elle disait n'être

qu'une fille simple, ne sachant rien ; tantôt, elle faisait valoir le vœu prononcé de ne jamais quitter le reclusage ». Mais plus elle priait, plus cette pensée était pressante.

Le P. Pinet, mort depuis peu de temps, n'était plus là pour la guider ; les prêtres de son entourage furent d'accord pour croire à un appel divin.

Finalement lui arriva du midi de la France un nouveau guide préparé par la Providence. C'était un franciscain du couvent de Chambéry, le P. Henri de La Baume, très zélé lui aussi pour le retour à la primitive observance.

Une âme éclairée de Dieu l'avertit qu'il devait aller dans le nord de la France, à Corbie, pour être le guide et le soutien d'une jeune fille à qui Dieu donnait une grande mission. Ce Père pria, consulta et finalement prit le chemin de Corbie. C'était en juin 1406.

Dans leur humilité, Colette et lui s'étonnaient du choix fait de leurs personnes pour une telle mission, mais s'abandonnèrent à la volonté de Dieu pour l'exécuter. Sur son conseil, elle demanda la dispense de son vœu de reclusage, et, l'ayant obtenue, elle partit aussitôt pour Nice où se trouvait le pape Benoît XIII,



car elle devait être accréditée auprès des maisons où elle introduirait sa réforme, et auprès des évêques dans les diocèses desquels elle aurait à établir de nouveaux couvents. Après un sérieux examen, le pape reconnut la vérité de la mission de Colette. Il la revêtit de l'habit des clarisses, l'admit à la profession de la première règle de sainte Claire, et l'autorisa à fonder des monastères régis par cette règle². Colette avait trouvé sa vocation définitive : fonder des monastères de clarisses réformées. Elle avait 25 ans, son aventure commençait.

Fondation des premiers monastères

La Providence la conduisit à Besançon, et en mars 1410 elle fonda en cette ville son premier monastère dans le couvent presque délaissé des Urbanistes. A Besançon, elle opéra un premier miracle de guérison. Ce miracle fut suivi de beaucoup d'autres ; c'est ainsi qu'en ses divers séjours elle obtint à plus de cent enfants mort-nés la grâce de revivre assez pour recevoir le baptême.

(2) La chrétienté traversait alors une période très difficile, celle du grand schisme d'Occident. Colette, qui en souffrit beaucoup, essaya par ses interventions de contribuer à la paix de l'Eglise. Il s'avérera plus tard que Benoît XIII n'était pas le pape légitime, mais Colette fera valider par le pape Martin V tous les actes accomplis par l'autorité de Benoît XIII.

Son projet répondait à une telle attente que les vocations affluèrent. Elle commença donc à sillonner les routes du duché de Bourgogne, les fondations succédant aux fondations. Elle laissa sa charge de supérieure de Besançon à une autre sœur, et partit pour établir le deuxième couvent, celui d'Auxonne, construit par la duchesse de Bourgogne.

La réforme des clarisses s'étendait. Dès l'an 1415, la duchesse de Bourgogne fondait le couvent de Poligny, dans le Jura français, qui devint la résidence ordinaire de la réformatrice jusqu'en 1422. C'est durant ce temps et lors d'un voyage à Auxonne qu'elle eut la consolation de recevoir la visite de saint Vincent Ferrier (avril 1417). Deux mois après, le grand apôtre dominicain retrouvait Colette à Poligny et recevait de Dieu, conjointement avec elle, la révélation de la fin prochaine du grand schisme. A la suite de cette révélation, les deux saints écrivirent une lettre aux Pères du concile de Constance pour les encourager à poursuivre l'œuvre de la pacification de l'Eglise et leur donner l'assurance du succès ; et le 11 novembre de la même année, le schisme prenait fin par l'élection de Martin V.

Au mois d'octobre 1417, le couvent de Poligny est achevé ; on s'aperçoit alors que l'eau y manque, et Colette fait miraculeusement jaillir une

source qui existe encore aujourd'hui. Durant les sept années qu'elle passa à Poligny, Dieu se plut à multiplier les miracles par son intermédiaire : guérisons de malades, vocations éclairées surnaturellement. Comme auprès de saint François, les animaux accouraient près d'elle et vivaient avec elle.

La sainte ne portait qu'une pauvre robe tout usée et allait toujours nu-pieds. Elle jeûnait toute l'année, excepté les dimanches, et observait l'abstinence perpétuelle, comme ses filles en ont conservé l'usage ; mais à ces pratiques de pénitence, elle joignait d'autres mortifications, se contentant souvent pour son repas d'un peu de pain. Son lit était une botte de paille, avec un morceau de bois pour oreiller ; elle se donnait chaque jour la discipline et portait un rude cilice. Tous les vendredis, de midi à trois heures, elle endurait des douleurs qui lui faisaient ressentir les souffrances de la Passion du Sauveur. Son amour pour l'Eucharistie la dédommageait de toutes les épreuves ;



elle ne pouvait voir un tabernacle sans éprouver des tressaillements du cœur.

Avec l'aide du Père Henri de La Baume, elle œuvra aussi à la réforme du premier ordre de saint François, c'est-à-dire celui des religieux : elle réussit à gagner le couvent de Dole, et établit à partir de là une petite réforme de frères mineurs, qui suivaient la règle primitive de saint François et furent plus tard incorporés aux autres familles franciscaines réformées pour établir une famille unique appelée de la Stricte Observance.

Le temps était venu où la réforme des Clarisses, florissante dans les Etats du duc de Bourgogne, allait pénétrer en France et en Savoie. Dès l'an 1422, Colette fonde les couvents de Moulins et de Decize ; en 1423, celui d'Aigueperse en Auvergne. Le couvent du Puy fut établi en 1425.

Sainte Colette en Suisse

Colette marqua la vie religieuse de la Suisse actuelle (dans ce qui était alors le duché de Savoie) par



*Plaque commémorative dans l'église
Notre-Dame de Vevey*

la fondation de deux couvents, l'un à Vevey en 1424, l'autre à Orbe en 1428.

Le couvent de Vevey répondait à une demande du duc Amédée VIII de Savoie auprès du pape. Martin V donna son accord par une lettre datée du 22 octobre 1422 adressée à l'évêque de Tarentaise. Ce dernier consacra en 1424 la chapelle du nouveau monastère des clarisses situé dans le bourg du Vieux-Mazel à Vevey. Colette fit venir de France les premières sœurs, en particulier de Besançon et d'Aigueperse. On raconte qu'un bateau, transportant des pierres de la carrière de Meillerie pour la construction de la chapelle de Vevey, risquait de faire naufrage au milieu du lac Léman. Colette, alarmée par les habitants, envoya en toute hâte l'aumônier du couvent qui, descendu au bord du lac, le bénit en invoquant le Seigneur. Tout d'un coup les eaux s'apaisèrent et les Veveysans crièrent au miracle.

Le couvent d'Orbe est né de l'initiative de Jeanne de Montbéliard, épouse de Louis de Chalon. Martin V donna son consentement en 1426 et Colette fut appelée à prendre sa direction. L'archevêque de Besançon posa en 1427 la première pierre du nouveau monastère, dans lequel douze sœurs et novices de Besançon purent entrer en 1428³.

Pour assurer le succès de sa réforme, la réformatrice dut régler la vie que l'on mènerait dans ses couvents. C'est alors seulement qu'elle semble avoir rédigé ses constitutions. La récitation de l'office divin

(3) Il est intéressant de savoir quel fut le destin des couvents de Vevey et d'Orbe. Pour ce qui est du premier, la Réforme s'était installée à Vevey après la conquête du pays de Vaud par les Bernois, et les clarisses furent mises en demeure de choisir entre l'acceptation de la « foi » réformée et l'exil. Toutes les sœurs quittèrent le couvent de Vevey le 12 juillet 1536, pour s'installer d'abord à Evian. Lorsque leur espoir de regagner Vevey fut perdu pour toujours, elles durent se séparer, en s'établissant dans diverses maisons de leur Ordre ; six sœurs allèrent à Orbe, où le couvent subsistait encore. En 1555, les protestants obligèrent les clarisses à quitter leur couvent ; mais, comme pour celui de Vevey, toutes les sœurs de ce couvent restèrent fidèles à leur vocation. (Gian Franco Schubiger : *Saints, martyrs et bienheureux en Suisse*. Editions Saint-Augustin, 1999)

fut d'abord l'objet de ses préoccupations. Ses statuts nous montrent quel prix elle y attachait : elle voulait qu'il fût récité le plus parfaitement possible, « car c'est le service du Roi des rois ». Après l'office divin, sa principale dévotion était le chapelet, qu'elle récitait chaque jour.

Elle prescrivit dans ses monastères un silence strict. Les vêtements devaient être grossiers ; les sœurs devaient porter une robe brune, avec la corde et un manteau. Le régime de la nourriture était sévère : abstinence perpétuelle et jeûne toute l'année, excepté les dimanches. La pauvreté était de rigueur non seulement pour chacune des religieuses, mais pour les communautés elles-mêmes. L'amour de la pauvreté paraît chez Colette aussi éclatant que chez saint François et sainte Claire, et fait voir que leur esprit s'était vraiment reposé sur elle. Ces constitutions furent approuvées en 1434 par le ministre général des Frères mineurs, puis par le pape Eugène IV. Les clarisses qui gardent la première règle de sainte Claire, tiennent sainte Colette pour leur seconde mère.

Le rayonnement de sainte Colette en Europe

La réforme des Clarisses était visiblement bénie de Dieu. Elle pénétra dans le nord de la France et en Flandre. En 1442, Colette fonde les

couvents d'Hesdin et de Gand. En octobre 1442 elle était rentrée à Besançon où l'attendait saint Jean de Capistran, qui avait la mission de réduire les familles franciscaines à une seule observance. Cependant, averti par Notre-Seigneur dans une vision, il déclara à Colette que son œuvre était reconnue divine, et laissa vivre la réforme accomplie par elle.

En 1445, Colette fonde le couvent d'Amiens, et l'année suivante celui de Corbie, sa ville natale. Le 6 décembre 1446, elle rentre à Gand ; elle annonce sa mort prochaine, et le 6 mars 1447 elle s'éteint doucement au couvent de Gand, après avoir fondé vingt-deux monastères et en avoir réformé plusieurs autres. Suivant ses volontés, elle fut ensevelie dans le cimetière commun des religieuses, sans suaire ni cercueil.

Par tous ses travaux, sainte Colette a procuré la gloire de Dieu et contribué au salut d'une multitude d'âmes. A mesure que se développa sa réforme, elle fut en butte aux attaques des démons qui, pour entraver son œuvre, la tourmentaient de diverses manières, à la calomnie, à la persécution, aux désolations intérieures. Attendant toujours le secours de Dieu, elle surmonta toutes ces épreuves avec une invincible constance. Dieu se plut à la glorifier par le don des miracles, de prophétie, de pénétration des cœurs. Parmi

ses miracles, les contemporains ont pu compter trois morts ressuscités⁴.

(4) Trois témoins oculaires nous restent de la vie et des vertus de la sainte : le Père Henri de La Baume, qui eut une grande part à l'établissement de la réforme de sainte Colette, dont les manuscrits sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale à Paris ; le P. Pierre de Vaux et sœur Perrine de La Baume, nièce du Père Henri et une des premières compagnes de sainte Colette, dont les originaux sont encore conservés.

Aussitôt après sa mort, la vénération publique éclata. Des miracles nombreux au tombeau amenèrent le développement du culte. De Gand, ses ossements furent transférés en 1782 au couvent de Poligny, qui les détient toujours dans une châsse. Elle fut canonisée en 1807 par Pie VII. En 1909 saint Pie X étendit sa fête, qui est le 6 mars, à tous les diocèses de France et de Belgique.

ABBÉ HERVÉ GRESLAND



ANNEXE

LE « GRAIN BÉNIT » DE SAINTE COLETTE

Sainte Colette est aussi connue pour être une protectrice des femmes enceintes. Afin que tout se passe bien dans leur grossesse, des mamans se mettent sous sa protection. Et la dévotion du « grain béni » ne manquera pas d'intéresser les mamans qui attendent un heureux événement.

Sainte Colette avait en effet une vive sollicitude pour les mères de famille. Jeanne Maillardet et Estienne Courault bénéficièrent de ce charisme de la sainte, et beaucoup d'autres mères après elles. Les Bollandistes mentionnent l'heureuse délivrance de plusieurs femmes, dont l'accouchement se passait de manière très inquiétante, obtenue

par les prières de sainte Colette. Elle éprouvait une telle compassion pour les enfants qui mouraient prématurément avant d'avoir pu être baptisés, qu'elle en ressuscita un bon nombre. A toutes celles qui sollicitaient ses prières pour une heureuse naissance, elle recommandait de réciter, en union avec elle, une invocation à la Vierge Marie : « O Vierge Marie, vous

êtes demeurée immaculée dans votre conception. Priez pour nous Dieu le Père dont vous avez mis au monde le Fils. Ainsi soit-il. » Elle demandait aux femmes d'écrire cette prière sur du papier fin et de l'avaler dès la grossesse déclarée et aux premières douleurs de l'enfantement. Cette dévotion a perduré chez les Clarisses fidèles à la réforme de sainte Colette, notamment celles de Morgon, en France, auprès desquelles on peut demander « le petit grain de sainte Colette ». Elles envoient un petit explicatif de la dévotion accompagné d'une petite graine, ressemblant à un grain de riz, formée d'une étroite bande de papier fin contenant une petite relique de sainte Colette, enroulée sur elle-même, sur laquelle elles ont écrit la prière puis qu'elles ont enfarinée.

Les Clarisses d'Italie ont adopté une dévotion semblable qui a été reprise par les Clarisses de France ayant suivi les réformes du Concile Vatican II, comme celles de Poligny. Leur « grain béni » de sainte Colette est en fait le fruit d'une double tradition. La première remonte indéniablement à sainte Colette et à son intercession en faveur des mères enceintes. Quant au grain qui est joint à la prière, il remonte à une tradition franciscaine

encore plus ancienne. Il provient d'un arbre, le mélia azedarach, plus connu sous le nom d'arbre aux chapelets ou lilas des Indes, dont l'efficacité a été révélée à sainte Claire de Montefalco, tertiaire de saint François mais abbesse de Saint Augustin à la fin du XIII^e siècle. Comment s'est opérée la réunion du grain de sainte Claire avec la prière de sainte Colette, cela reste inconnu, toujours est-il que cette pratique s'est maintenue jusqu'à nos jours. Les Clarisses reçoivent le grain directement de Montefalco et elles y joignent la prière de sainte Colette. Et ce « grain béni de sainte Colette », malgré sa dénomination impropre mais populaire, est toujours demandé, dans tous les couvents de Clarisses qui veulent bien faire perdurer cette dévotion.

Aujourd'hui encore nous pouvons attribuer à sainte Colette l'heureux dénouement de certaines grossesses difficiles. Elle veille avec prédilection sur les naissances difficiles où mère et enfant sont en danger. Quand les mamans avalent le petit grain avec confiance et dévotion, la naissance s'effectue sans dommage pour la maman ni le bébé.

CATHERINE REDERSTORFF

Clarisses de Morgon : Monastère
Sainte-Claire / Morgon
F - 69910 Villié-Morgon

Clarisses de Poligny : Monastère
Sainte-Claire / 13, rue Sainte Co-
lette / F - 39800 Poligny